

Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques

RÈGLEMENT CRITÉRIUM FÉDÉRAL ECHELON DEPARTEMENTAL

1 - Conditions de participations

Le Critérium Fédéral échelon Départemental est réservé aux licenciés traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table s'acquittant du droit d'inscription.

2 - Organisation

Le Critérium Fédéral échelon Départemental, est une épreuve individuelle qui se déroule sur 4 tours d'une journée. Il a lieu à des dates fixées par la LNATT dans les lieux validés par le comité départemental après appel à candidature.

3 - Organisation sportive

L'échelon départemental compte 6 tableaux répartis par catégories

D1 Elites : (Séniors et juniors) - 1000 à 1399 points

D2 Elites : (Séniors et juniors) - 650 à 999 points

D3 Elites : (Séniors et juniors) - 500 à 649 points.

- de 15 : Catégorie Cadets

- de 13 : Catégorie Minimes

- de 11 : Catégorie Benjamins

Il n'y a pas de catégorie féminine. Néanmoins, les féminines gardent la possibilité de s'inscrire dans les tableaux masculins correspondant à leurs catégories.

4 - Inscriptions

Un droit d'inscription est demandé chaque saison. Il est fixé par le conseil de ligue lors de l'établissement du budget.

Les inscriptions se font exclusivement sur le site internet : <http://services.lnatt.fr>

Pour tous les tours, les inscriptions sont closes 7 jours avant la compétition à savoir le dimanche soir à minuit. Passée cette date, aucune inscription pour le tour considéré et quel qu'en soit le motif, ne sera acceptée.

5 - Placement des joueurs

Au 1er tour, les joueurs sont placés dans les poules en fonction de leurs points licences. Les joueurs ayant acquis la montée en catégorie supérieure lors du dernier tour de la saison précédente gardent le bénéfice de leur montée s'il ne change pas de catégorie.

Si un joueur n'a pas participé au dernier tour de l'épreuve lors de la saison écoulée, il sera placé dans la catégorie correspondant à son classement.

6 - Participation et forfait

La participation à tous les tours du Critérium Fédéral échelon départemental n'est pas obligatoire pour les seniors et les juniors.

Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement.

En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, le joueur doit impérativement prévenir le responsable du critérium.

En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu après le mercredi précédant le tour considéré et empêchant ainsi sa participation à la compétition, le joueur doit aviser le responsable du critérium de son forfait. Il aura jusqu'au mercredi suivant la date de la compétition pour envoyer un document officiel (certificat médical, voyage scolaire, événement familial, ...) justifiant de son absence.

7 - Retard

Dans toutes les catégories, le pointage des joueurs est effectué entre 45 et 15 minutes avant l'heure officielle de la compétition.

Si un joueur ne s'est pas présenté à la fin du pointage, il est déclaré forfait pour le tour considéré.

En cas de retard annoncé au juge-arbitre avant la fin du pointage, le joueur sera conservé dans le tableau. S'il ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 point pour celle-ci et peut disputer les parties lui restant à jouer.

8 - Abandon

Tout joueur abandonnant en poule marque 0 point pour le tour considéré et n'est pas autorisé à participer au tableau final.

Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

9 - Montées et Descentes

A l'issue du dernier tour, l'accession à une division supérieure reste valable pour la saison suivante.

A l'issue de la saison, un joueur s'étant maintenu dans une division supérieure à son classement lors du dernier tour auquel il a participé se voit maintenu dans cette division pour la saison suivante.

Les montées ne sont acquises que pour le tour suivant.

D1 Elites : Les 2 premiers joueurs accèdent à l'échelon régional.***

D2 Elites : Les 2 premiers joueurs accèdent au niveau D1 Elites.

D3 Elites : Les 2 premiers joueurs accèdent au niveau D2 Elites.

- de 15 : Le 1er joueur accède au niveau régional.

- de 13 : Le 1er joueur accède au niveau régional.

- de 11 : Le 1er joueur accède au niveau régional.

Les deux derniers des poules de D1 et D2 Elites descendent d'une division si les points licence ne leur permettent pas de se maintenir dans la division où ils auront participé.

Exemples :

Un joueur qui a 970 points licence, qui est monté au 1er tour en D1 Elites et qui termine dernier de sa poule redescend en D2 Elite.

Un joueur qui a 1070 points licence, qui termine dernier de sa poule, se maintient en D1 Elite.

**** A chaque tour, le nombre de montée de la D1 Elites à l'échelon régional est fixé par la commission sportive régionale.*

10 - Arbitrage

L'arbitrage fait partie intégrante de la compétition. Chaque participant se doit d'arbitrer selon les directives du juge-arbitre.

11 - Déroulement des parties

Les parties de poules et celles des tableaux de classement se déroulent au meilleur des 5 manches avec utilisation obligatoire de balles plastiques fournies par les joueurs.

En cas de litige entre deux joueurs quant au choix du modèle de balle plastique pour le déroulement de la partie, un tirage au sort sera effectué par le juge arbitre présent.

NOTA : Pour un bon déroulement des parties et la tenue de l'horaire général de la compétition par le juge arbitre, il est demandé aux joueurs :

→ De respecter la durée maximale de la période d'adaptation de **2 minutes**.

→ De limiter la durée des temps de "pause" afin de ne pas perdre de temps entre les parties à jouer.

12 - Examen et litiges

Dans chaque cas, il appartient à la commission sportive de statuer, compte tenu des motifs invoqués et après enquêtes sur les cas particuliers.

13 - Barème des points Critérium échelon départemental

Tableau d'attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge.

Division	1	2	3	4	5
Elite	E	F	G	I	J
- 18 ans	F	G	H	I	J
- 15 ans	G	H	I	J	K
- 13 ans	H	I	J	K	L
- 11 ans	I	J	K	L	M

Tableau d'attribution des points critérium pour toutes les catégories.

	Points		Points		Points		Points
1	100	5	40	9	20	13	5
2	80	6	35	10	15	14	4
3	65	7	30	11	10	15	3
4	50	8	25	12	7	16	2

Il a été décidé d'adopter le même nombre barème de points pour toutes les catégories et ce, pour harmoniser l'attribution sur l'ensemble de la LNATT qu'il s'agisse du niveau régional ou départemental.

Si la division comporte plus de 16 joueurs, tous les joueurs au dessus du 16 marquent les points du 16ème.